

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022

---

**OBJET : RÉSIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES  
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS  
Renouvellement de cinq emplois vacataires**

**N° 2022-62**

---

Date de transmission en Préfecture : 06 DEC. 2022

Date de mise en ligne : 06 DEC. 2022

Date de la convocation du Conseil d'administration : **24 novembre 2022**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANCOIS**

Secrétaire de séance : **Agnès BERAL**

**Membres présents à la séance :** Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Jessica DIONISIO – Béatrice VERDIER – Agnès BERAL – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER

**Membres ayant donné pouvoir :** Serge BERARD (à Sébastien FRANCOIS) – Christelle RIVAT (à Michèle EYMARD) – Jean-Louis CHAPON (à Jean VIRET)

**Membres excusés :** Christiane CONSTANT – Lionel BRUNEL – Xavier DÉMONET – Nathalie BERTOCCHI

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022

La résidence autonomie « Les Arcades » doit être appuyée dans son action par des étudiants en médecine vacataires assurant des permanences d'astreintes auprès des résidents les week-ends ainsi que certains soirs de semaines.

Afin d'assurer cette activité, le recrutement de cinq étudiants sous contrat de vacations est nécessaire. Ces agents vacataires pourront être étudiants en médecine ou études paramédicales, titulaires du diplôme d'infirmier ou d'aide-soignant ou avoir une expérience ou une formation dans le domaine de la santé.

Le lieu de travail pour assurer les interventions des étudiants est fixé à : la résidence autonomie « Les Arcades » - 5, boulevard de Schweighouse – 69530 BRIGNAIS.

Les interventions sont plafonnées à **900 heures annuelles par étudiant**.

**La rémunération des vacations est définie comme suit :**

Forfait Samedi (8H00-19H00 soit 11H)	80,00 € bruts	Augmentés de 10% de congés payés
Forfait Dimanche (8H00-19H00 soit 11H)	100,00 € bruts	Augmentés de 10% de congés payés
Forfait Nuit (19H00-8H00 soit 11H)	75,00 € bruts	Augmentés de 10% de congés payés

Les forfaits pourront être proratisés si les horaires ne sont pas réalisés strictement.

En cas d'heures réalisées en plus, le calcul sera effectué proportionnellement au montant du forfait (*exemple : 1 heure supplémentaire réalisée un samedi sera rémunérée 5.00 € bruts augmentés de 10% de congés payés ; 1 heure supplémentaire réalisée un dimanche sera rémunérée 9.09 € bruts augmentés de 10% de congés payés*)

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser le renouvellement de cinq emplois non permanents d'auxiliaire de soins vacataires intervenant auprès de la résidence autonomie du Centre communal d'action sociale de la ville de Brignais pour la période **du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**, dans les conditions susvisées.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – article 64131 du budget du Centre communal d'action sociale – exercice 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022

---

**-AUTORISE** le renouvellement de de cinq emplois non permanents d'auxiliaire de soins vacataires intervenant auprès de la résidence autonomie du Centre communal d'action sociale de la ville de Brignais pour la période **du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**, dans les conditions susvisées.

**-DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 du budget du Centre communal d'action sociale – exercice 2023.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifié conforme,  
**Serge BERARD**  
Maire de Brignais  
Président du CCAS

Pour copie certifié conforme,  
**Pour Le Maire**  
Président du CCAS  
Serge BERARD

**Sébastien FRANCOIS**  
Vice-Président du CCAS

Secrétaire de séance,  
**Agnès BERAL**

